



**REUNIONS DE LA ZONE MONETAIRE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST  
ACCRA, GHANA  
14 – 17 DECEMBRE 2009**

**WAMZ/TC/28**

**28EME REUNION DU COMITE TECHNIQUE DE LA ZONE  
MONETAIRE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST**

**RAPPORT FINAL**

**ACCRA, GHANA  
14 - 15 DECEMBRE 2009**

**RAPPORT FINAL DE LA 28EME REUNION DU COMITE TECHNIQUE DE LA  
ZONE MONETAIRE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST  
14 – 15 DECEMBRE 2009  
ACCRA, GHANA**

**I. INTRODUCTION**

1. La 28ème Réunion du Comité Technique de la Zone Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (ZMAO) a eu lieu à Accra, Ghana, du 14 -15 décembre 2009.

2. Tous les Etats membres, la Commission de la CEDEAO et l'IMAO étaient représentés à la réunion. La République de Libéria a participé en tant qu'observatrice. L'Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO), l'Association des Banquiers de l'Afrique de l'Ouest (IABAO) l'Institut Ouest Africain pour la Gestion Financière et Economique (WAIFEM), l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), la Banque Africaine de Développement (BAfD), et la Banque Africaine pour les Exportations et Importations (AFREXIMBank) ont participé à la réunion en tant qu'observateurs. La liste des délégués figure en Annexe B.

**II. OUVERTURE**

3. Dans son allocution d'ouverture, Prof. Newman Kwadwo Kusi, Conseiller spécial du Ministre des Finances et de la Planification Economique du Ghana, a souhaité la bienvenue aux délégués au nom du Ministre. Il les a rassurés que le Ghana continue d'être une partie prenante importante dans la mise en œuvre du programme de la monnaie commune de la ZMAO et reste engagé pour l'atteinte des critères de convergence. Il a fait noter que par le passé, les efforts déployés pour la convergence ont été rendus plus défiants par les crises alimentaires et

énergétiques, la crise financière internationale et les dérapages budgétaires en 2008.

4. Il a informé les délégués qu'au Ghana, des progrès importants ont été réalisés dans le cadre des efforts visant à restaurer la stabilité macroéconomique. Cela s'est traduit par une inflation plus faible, de plus de 20,0% en décembre 2008 à 16,8% en octobre 2009 et par une stabilité importante du taux de change. La cible de croissance économique du Ghana à moyen terme est fixée entre 8% et 10%. Il a fait remarquer que les données compilées sur la Zone ont indiqué que tous les pays membres ont été touchés par les derniers chocs extérieurs, reflétés par des déficits budgétaires plus élevés et des pressions liées à la balance des paiements. Il a souligné la nécessité de déployer des efforts plus grands pour s'assurer de l'atteinte des objectifs du programme d'intégration régionale.

5. Dans son allocution introductive, le représentant du Président de la Commission de la CEDEAO, M. Lanssane Kabore, Directeur de la Surveillance Multilatérale, a exprimé sa profonde gratitude aux autorités ghanéennes pour l'hospitalité réservée aux délégués depuis leur arrivée à Accra. Il a félicité le Directeur Général de l'IMAO pour sa contribution au renforcement de la coopération parmi les institutions sous régionales. Il a fait remarquer que le programme de la réunion soumis aux délégués contient des thèmes fondamentaux destinés à renforcer le programme de la ZMAO. Il a pris l'engagement que la Commission de la CEDEAO poursuivra la coopération avec la ZMAO en vue de s'assurer de l'atteinte des objectifs du programme d'intégration régionale.

6. Dans son allocution, le Directeur Général de l'IMAO, Dr. Temitope Oshikoya, a fait remarquer que cette réunion du Comité Technique était la première après la prorogation du programme de la ZMAO jusqu'à la date du, ou avant le, 1<sup>er</sup> janvier 2015. Il a informé les délégués que la performance

économique de la Zone s'est affaiblie en quelque sorte, en raison en partie de l'impact de la seconde vague de retombées de la crise financière mondiale, qui s'est traduite par une réduction des recettes sur les exportations, une diminution des recettes sur le commerce international, des transferts réduits, des portefeuilles d'investissements et des IED. Il a également porté à la connaissance des délégués que la délégation de la République du Libéria participe à la réunion, non seulement en tant qu'observatrice mais également en tant que partie prenante concernée, suite à la manifestation officielle d'intention d'adhérer à la ZMAO soumise par la République du Libéria et envoyée depuis lors au Comité des Gouverneurs et au Conseil de Convergence. Il a exprimé l'espoir que la décision en la matière sera favorable.

7. Par ailleurs, il a informé le Comité de l'état d'avancement du projet des systèmes de paiements en Gambie, Guinée et Sierra Leone.

8. Il a exprimé ses sincères remerciements à Dr. Ochi C. Achinivu, Secrétaire Général du Ministère Fédérale des Finances du Nigeria, le Président sortant du Comité Technique, qui n'a pu être présent, pour la qualité de son leadership et orientation durant son mandat.

9. Mettant en exergue les points de l'ordre du jour, il a invité le Comité Technique à examiner et recommander les divers documents au Comité des Gouverneurs, pour adoption.

10. M. Abdullahi B. Shehu, Directeur Adjoint du Ministère Fédéral des Finances, représentant le Président sortant, Dr. Ochi C. Achinivu, le Secrétaire Général du Ministère des Finances de la République Fédérale du Nigeria, a souhaité la bienvenue aux délégués et a exprimé sa gratitude au gouvernement et au peuple du Ghana pour les excellentes facilités mises à la disposition du Comité. Il a également remercié les membres du Comité Technique pour leur

soutien durant son mandat en tant que Président et les a invités à faire de même pour son successeur.

### **III. ELECTION DU PRESIDENT**

11. La réunion a élu M. Kwabena Boadu Oku-Afari, Directeur de la Division de l'Analyse des Politiques et de la Recherche du Ministère des Finances et de la Planification Economique du Ghana, comme Président du Comité Technique. Dans son allocution d'ouverture, M. Oku-Afari a souhaité la bienvenue aux délégués et a exprimé l'espoir que la réunion contribuera à orienter le programme vers des résultats plus tangibles du processus de convergence. Il leur a souhaité des débats fructueux et a déclaré la réunion officiellement ouverte.

### **IV. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

12. La réunion a adopté l'ordre du jour avec l'inclusion d'un point sur la manifestation d'adhérer à la ZMAO par le Libéria. L'ordre du jour amendé figure dans l'Annexe A.

### **DEBATS SUR LES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR**

### **V. PRESENTATION ET DEBATS SUR LES RAPPORTS DE CONVERGENCE**

13 Le Directeur Général de l'IMAO, Dr. Temitope Oshikoya a présenté le Rapport, mettant en exergue les récentes évolutions économiques de la ZMAO et l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'Action de la Déclaration de Banjul (2006-2009). Le Rapport a présenté un résumé de ces évolutions et la performance macroéconomiques du programme de convergence de la ZMAO, pour le premier semestre de 2009. En dépit de l'effondrement économique occasionné par la crise économique et financière mondiale, le rythme des

activités économiques des pays membres de la ZMAO est demeuré soutenu, quant bien même plus faible que l'exercice précédent. Le taux de croissance du PIB réel de la Zone était estimé, en moyenne, à 5,5% en 2009, par rapport à 6,4% en 2008. La croissance reposait sur les activités des secteurs agricoles et des services des pays membres. D'une manière générale, les pressions inflationnistes ont été réduites, en raison de la diminution des cours des produits pétroliers et non pétroliers et de l'amélioration de la production alimentaire au niveau national.

14. S'agissant de la performance à l'échelle de la convergence macroéconomique, le respect global de la Zone était de trois critères primaires, le même résultat que les deux évaluations précédentes. A la fin de juin 2009, la **Gambie** a rempli trois critères primaires, par rapport à tous les quatre qu'elle a remplis et maintenus depuis décembre 2006. Le **Ghana** n'en a rempli aucun à la fin de juin 2009, comme en décembre 2008. La **Guinée** a amélioré sa performance, de deux critères en décembre 2008 à trois en juin 2009 ; alors que le **Nigeria** en a rempli trois, maintenant sa performance depuis juin 2008. La **Sierra Leone** a également maintenu sa performance de deux critères primaires à la fin de juin 2009.

15. À propos des autres composantes du programme de travail de l'IMAO, le Directeur Général de l'IMAO a informé les délégués que le Projet des systèmes de paiement avançait de manière satisfaisante. Au nombre des questions liées aux échanges commerciaux qui ont été traitées durant la période sous examen, il faut inclure l'organisation du Forum des Ministres du Commerce, l'élaboration des Termes de Référence pour la mise en application des règles d'origine de la CEDEAO dans le cadre du PLEC et la préparation d'un document sur les Politiques Commerciales Nationales de la Gambie et la Sierra Leone. S'agissant des questions juridiques, un Protocole d'Accord (PA) sur la supervision bancaire transfrontalière dans la ZMAO et un modèle de Législation sur la Responsabilité Budgétaire ont été préparés pour être soumis à l'examen de la ZMAO.

Toutefois, aucun progrès n'a été enregistré sur la ratification des instruments juridiques.

### **Commentaires sur le Rapport de Convergence**

16. Les délégués ont fait remarquer que le Rapport reflétait les récentes évolutions macroéconomiques dans les pays respectifs à la fin de juin 2009 et ont apporté une mise au point, à l'intention du Comité, sur les raisons de la performance constatée. Ils ont également déclaré que l'évaluation de l'état d'avancement du respect des critères de convergence doit être placée dans le contexte d'un cadre à moyen terme. Sur la comparabilité des données de l'IPC, il a été noté que tous les indices des pays membres sont maintenant conformes au système commun de classification (COICOP). Dans tous les pays, la couverture est nationale, à l'exception de la Guinée où elle est limitée à la capitale, en raison de contraintes budgétaires. Après des débats exhaustifs sur le Rapport de Convergence, le Comité Technique a recommandé qu'il soit présenté au Comité des Gouverneurs.

### **VI. PRESENTATION ET DEBATS SUR LE PROJET DE TERMES DE REFERENCE (TDR) DU COMITE PERMANENT DE LA CEDEAO PROPOSE SUR LES REGLES D'ORIGINE**

17. Le projet de Termes de Référence du Comité Permanent de la CEDEAO a été présenté par Dr. Lanto Harding, Chef de la Division des Echanges Commerciaux de l'IMAO. Il a informé les participants que la proposition résultait du Forum des Ministres du Commerce tenue en août 2009, lors duquel des déficits ont été identifiés par rapport à la mise en œuvre du Programme de Libéralisation des Echanges Commerciaux (PLEC). Au nombre des contraintes, il faut noter la présentation fréquente de certificats d'origine falsifiés, la mauvaise application du Protocole sur les produits provenant des états membres de la CEDEAO et le manque de confiance dans l'utilisation des certificats. Le nom

proposé du Comité en question est le Comité Permanent de la CEDEAO sur les Règles d'Origine.

18. Après la présentation, le Comité Technique a fait les observations ci-après :

- i. la nécessité d'avoir davantage de consultations et de coopération avec la Commission de la CEDEAO pour faciliter les questions de procédure ;
- ii. il faudra fusionner les paragraphes 5.ii et 5.v des TDR ;
- iii. les Chambres de Commerce qui délivrent les certificats d'origine et les Ministères des Finances des pays membres doivent être membres du Comité Permanent ;
- iv. le sous Comité doit soumettre des rapports semestriels sur l'état d'avancement de la mise en application du Protocole sur les Règles d'Origine à l'examen du Conseil de Convergence ;
- v. le Paragraphe 5.ix doit être lu comme suit : *être en liaison avec les états membres pour sensibiliser les commerçants sur les procédures requises pour l'obtention de certificats d'origine* ;
- vi. les TDR doivent également assurer la sécurité juridique des instruments traitant des règles d'origine, pour permettre au Comité de proposer des mesures destinées à dissuader la falsification des certificats ;
- vii. le Comité Technique propose que le Comité Permanent soit consulté pour avis sur les autres règles d'origine pouvant être convenues entre la CEDEAO et les autres groupements régionaux ;
- viii. l'IMAO doit être investi du pouvoir de discuter des TDR avec la Commission de la CEDEAO et de la création éventuelle du Comité Permanent ; et
- ix. il faudra fixer un délai provisoire pour la création éventuelle du Comité.

## **VII. PRESENTATION ET DEBATS SUR LES QUESTIONS JURIDIQUES**

### **i. Projet de Protocole d'Accord (PA) sur la Supervision Bancaire Transfrontalière**

19. L'Assistant au Directeur du Département Juridique de la Banque du Ghana, M. Andrew Boye-Doe et Président du CAJI, a présenté le rapport de la réunion du CAJI sur le projet de Protocole d'Accord sur la supervision bancaire transfrontalière. Il a déclaré que l'objectif du PA est de créer un cadre général d'assistance mutuelle et de partage d'informations dans les domaines de l'octroi d'agrément, de supervision et de réglementation des institutions financières de la ZMAO, en vue de la mise en application et de la conformité avec les législations, réglementations ou règles nationales liées aux fonctions de supervision et de réglementation des BCN. Il a fait remarquer que le projet de PA englobe les recommandations essentielles du Groupe de Travail du Comité de Bâle sur les opérations bancaires transfrontalières, pour l'amélioration de la supervision des activités bancaires au niveau international. Il a souligné que le projet de PA couvre les questions liées à la confidentialité en matière de partage d'informations, de coopération dans les domaines de l'octroi d'agrément, de supervision, de lutte contre le blanchiment d'argent et de financement du terrorisme, entre autres.

20. Les délégués ont fait remarquer que l'objectif du PA de promouvoir la coopération parmi les autorités de supervision financière des états membres de la ZMAO était conforme aux meilleures pratiques internationales actuelles pour des systèmes financiers viables. Par conséquent, le Comité a recommandé l'adoption du PA par le Comité des Gouverneurs.

### **ii. Le Projet de Législation sur la Responsabilité Budgétaire**

21. S'agissant du projet de modèle de Législation sur la Responsabilité Budgétaire, M. Boye-Doe a informé les participants que le document était un

modèle à adapter et à intégrer dans les législations nationales des états membres. Il est fondé sur une directive du Conseil de Convergence invitant les états membres à adopter une telle Législation pour relever les défis liés à la prédominance fiscale dans le processus de convergence. Il a fait remarquer que le modèle de Législation vise à aborder le problème de prédominance fiscale, à réduire la dette publique et à améliorer la gestion fiscale/budgétaire, grâce à un cadre législatif approprié pour l'application des politiques fiscales. Il a également déclaré que la Législation vise à s'assurer de l'existence de grandes normes en matière de diffusions/publications financières par le gouvernement et toutes les parties prenantes, dont les parlements, peuvent disposer d'un plus grand volume de données financières relatives aux propositions et à la performance budgétaires du gouvernement.

22. Après des débats exhaustifs sur les dispositions du projet de modèle de Législation, le Comité Technique a fait les observations ci-après :

- i. le projet de Législation est conforme à la liberté de légiférer sur les informations dans plusieurs des états membres ;
- ii. rendre plus précis certains Articles tels que 11.3 sur le contenu du cadre macroéconomique et l'Article 16 sur la dette et l'état d'endettement ;
- iii. l'imposition de pénalités ou d'emprisonnement pour la violation de certaines dispositions peut varier d'un pays à un autre ; et par conséquent, il revient aux états membres d'envisager d'autres sanctions à imposer en cas de violation ;
- iv. il faudra aligner les dispositions relatives à la présentation de la déclaration fiscale à moyen terme à l'Assemblée Nationale/Parlement et la Déclaration sur le Budget ;

- v. il faudra reformuler l'Article 12.3 pour s'assurer de la budgétisation des projets et programmes avant de solliciter l'approbation des achats ; et
- vi. il faudra considérer comme la meilleure pratique le plafond de 10,0% des recettes fiscales de l'exercice précédent fixé pour le financement de déficit budgétaire par la Banque Centrale, en ce qui concerne la disposition relative aux emprunts du gouvernement dans le cadre de cette Législation.

23. Le Comité a recommandé l'adoption du modèle de Législation au Comité des Gouverneurs, sous réserve de l'inclusion de leurs observations.

## **VIII. PRESENTATION ET DEBATS SUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES**

- **Programme de Travail et Budget de l'IMAO pour 2010**

24. Ce point de l'ordre du jour a été présenté par M. Adeniyi Karunwi, Directeur du Département des Finances et de l'Administration de l'IMAO. Le budget couvre les principales activités de surveillance multilatérale, d'harmonisation des politiques, d'intégration financière, de suivi de l'état d'avancement de l'intégration commerciale, de politiques commerciales, de sensibilisation, de programme juridique et de mise en place des infrastructures institutionnelles de la ZMAO. En 2009, un budget total de US\$6.045.970 a été exécuté, dont les contributions des états membres s'élevant à US\$3.794.614, de fonds générés/excédent de US\$37.356 et des retraits de US\$1.873.000 au titre du financement du projet de Systèmes de Paiements par la BAD. Un budget total de US\$17.616.235,53 a été soumis à l'examen du Comité, dont US\$3.711.258 au titre des contributions des états membres, US\$364.977 au titre de l'excédent opérationnel US\$13.290.000,00 au titre du projet de financement des systèmes de paiements par la BAD et US\$250.000 par le Nigeria Technical Cooperation Fund (NTCF).

25. Le Comité a également pris note des efforts déployés par l'IMAO pour mobiliser des ressources auprès des partenaires stratégiques, afin de compléter les ressources fournies par les états membres. On a également fait remarquer que quand bien même le budget a augmenté de plus de 200%, les contributions des pays membres ont diminué en réalité de 2,2%. Après de longs débats, le budget a été approuvé pour présentation au Comité des Gouverneurs.

#### **IX. MANIFESTATION D'INTENTION D'ADHESION A LA ZMAO PAR LE LIBERIA**

26. Le Directeur Général a informé les délégués d'une lettre reçue du Gouverneur Exécutif de la Banque du Libéria, exprimant l'intention d'adhérer à la ZMAO et la lettre a été depuis lors envoyée au Comité des Gouverneurs. Le Comité a pris note de la réception de cette manifestation d'intention d'adhérer à la ZMAO et a recommandé que la requête soit entérinée par le Comité des Gouverneurs.

#### **X. RECOMMANDATIONS A SOUMETTRE A L'EXAMEN DU COMITE DES GOUVERNEURS**

27. Le Comité Technique propose au Comité des Gouverneurs :
- i. de prendre note du Rapport sur les évolutions macroéconomiques dans la ZMAO et de l'état d'avancement de la convergence à la fin de juin 2009 et d'inviter les états membres à maintenir les progrès réalisés, nonobstant l'impact de la crise financière mondiale ;
  - ii. de prendre note des efforts de l'IMAO dans le cadre de son plan de Partenariat Stratégique de trouver des sources extérieures de financement pour les composantes de son programme de travail ;
  - iii. de prendre note de l'état d'avancement de la mise en œuvre du projet de développement des systèmes de paiement ;

- iv. d'examiner et de recommander l'approbation du projet de Termes de Référence du Comité Permanent de la CEDEAO sur les Règles d'Origine, à transmettre à la CEDEAO ;
- v. d'examiner et de recommander le projet de Législation sur la Responsabilité Budgétaire, comme modèle de législation à intégrer dans les législations nationales des pays membres ;
- vi. d'examiner et de recommander l'approbation de la demande d'adhésion à la ZMAO faite par le Libéria.;
- vii. d'approuver le programme de travail de l'IMAO pour 2010 ;
- viii. d'examiner et approuver le budget de 2010 d'un montant de US\$17.616.235,53 dont US\$4.076.236 au titre des contributions des états membres, de US\$13.290.000,00 de la BAD pour le financement du projet de Systèmes de Paiements et de US\$250.000 octroyés par le Nigeria Technical Cooperation Fund (NTCF) ;
- ix. d'approuver et de signer le projet de Protocole d'Accord entre les Banques Centrales nationales dans les domaines d'octroi d'agrément, de supervision et de réglementation des institutions financières ; et
- x. d'inviter les états membres à prendre les dispositions nécessaires pour la ratification et l'intégration des instruments juridiques de la ZMAO.

## **XI. DIVERS**

28. Ici il n'y a pas eu de point à débattre.

## **XII. MOTION DE REMERCIEMENTS**

29. La motion de remerciements a été prononcée par M. Ibrahim K. Lamin, Directeur du Département des Marchés Financiers de la Banque de Sierra Leone. Il a remercié les autorités ghanéennes pour l'accueil chaleureux et les excellentes facilités mises à la disposition des délégués. Il a remercié le Président pour la qualité du leadership. Il a exprimé sa profonde gratitude au Directeur Général de l'IMAO et au personnel pour la qualité des documents présentés durant la réunion. Les mêmes sentiments ont été exprimés à l'égard des délégués pour la cordialité et la franchise des débats.

## **XIII. CLOTURE**

30. Dans son allocution de clôture, le Président du Comité, M. Oku-Afari a remercié les délégués pour leur compréhension, patience et coopération. Par ailleurs, il a exprimé sa gratitude à Dr. Ochi C. Achinivu, Secrétaire Général du Ministère des Finances de la République Fédérale du Nigeria, le Président sortant, pour la qualité remarquable de son leadership du Comité Technique durant son mandat. Il a exprimé l'optimisme que la coopération manifestée sera maintenue pour la réalisation du projet de monnaie commune. Il a également souhaité bon retour aux délégués dans leurs pays respectifs.

**IX. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE REUNION**

31. Le lieu et la date de la prochaine réunion du Comité Technique seront communiqués aux Etats membres à temps opportun.

**FAIT A ACCRA, GHANA**

**LE 15 DECEMBRE 2009**

.....  
**M. KWABENA BOADU OKU-AFARI  
DIRECTEUR DE LA DIVISION DE L'ANALYSE DES POLITIQUES  
ET DE LA RECHERCHE DU MINISTERE DES FINANCES ET DE LA  
PLANIFICATION ECONOMIQUE DU GHANA  
ET PRESIDENT DU COMITE TECHNIQUE DE LA ZMAO**